

Le Document Unique Multimédia

Une nouvelle génération du DUERP, plus utile, plus vivant, plus engageant

1. Contexte et philosophie de l'évolution

Le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** est une obligation réglementaire centrale en matière de santé et de sécurité au travail.

Pourtant, dans la pratique, il est encore trop souvent perçu comme un document **statique**, consulté uniquement lors de sa mise à jour annuelle ou en cas de contrôle.

Avec le **Document Unique Multimédia**, notre objectif est de faire évoluer le DUERP vers un **outil opérationnel, interactif et vivant**, conçu pour être utilisé tout au long de l'année par les dirigeants, les managers et les salariés.

2. Le principe du Document Unique Multimédia

Le Document Unique Multimédia conserve la structure réglementaire classique du DUERP, mais intègre une **nouvelle colonne dédiée**, positionnée à côté des colonnes de **prévention** et de **cotation des risques**.

Cette colonne « **Multimédia** » permet un accès direct, par liens cliquables, à des contenus utiles et contextualisés, en lien avec chaque famille de risques identifiée.

3. Une bibliothèque de ressources intégrée au DUERP

3.1. Accès immédiat aux fiches prévention et outils pratiques

Pour chaque mesure de prévention identifiée dans le DUERP, l'utilisateur peut accéder directement aux **documents opérationnels correspondants**.

Exemple concret :

Si une mesure de prévention prévoit la mise en place d'une **autorisation de conduite pour un engin de levage**, un lien cliquable permet :

- D'accéder immédiatement à la **fiche prévention correspondante**,
- De la **télécharger**,
- Et de l'utiliser sans recherche supplémentaire.

Ce principe s'applique à l'ensemble des fiches outils et supports déjà existants.

3.2. Liens vers certains articles pertinents du Code du travail

Le Document Unique Multimédia permet également :

- D'accéder à certains **articles du Code du travail directement liés au risque identifié**,
- De comprendre le **fondement réglementaire** des obligations de prévention.

Cela renforce la compréhension des enjeux et la sécurisation juridique des démarches engagées.

3.3. Supports explicatifs sur les prestations et démarches complémentaires

La colonne multimédia ouvre également l'accès à des **contenus pédagogiques** expliquant l'intérêt et l'utilité de certaines démarches de prévention, par exemple :

- Compte professionnel de prévention (C2P),
- Évaluation des risques psychosociaux (RPS),
- Livret d'accueil sécurité,
- Formation RSSTO,
- Analyse des accidents par l'arbre des causes,
- Autres démarches de prévention ciblées.

L'objectif est de **donner du sens** aux actions proposées et d'accompagner la prise de décision des dirigeants.

4. Intégration de contenus multimédias

Le Document Unique Multimédia ne se limite pas aux documents écrits.

Il intègre progressivement :

- Des **vidéos explicatives**,
- Des **tutoriels pratiques**,
- Des **supports pédagogiques interactifs**.

Ces formats facilitent l'appropriation des sujets de prévention, notamment pour les publics non spécialistes.

5. Ouverture vers l'écosystème métier

Le dispositif permet également l'insertion de liens vers :

- Des **partenaires métiers sélectionnés**,
- Des solutions concrètes répondant aux besoins de prévention (ex. : achat de trousse de secours, équipements de protection, supports spécifiques).

Cette ouverture permet de passer plus facilement de l'analyse du risque à l'action concrète.

6. Un dispositif évolutif

Le Document Unique Multimédia est conçu comme une **plateforme évolutive** :

- De nouvelles ressources,
- De nouveaux contenus,
- De nouvelles fonctionnalités viendront l'enrichir au fil du temps.

Les utilisateurs bénéficient ainsi d'un outil qui **s'améliore continuellement**, sans remise en cause de leur DUERP existant.

7. Une bibliothèque centrale, accessible à tout moment

Le Document Unique Multimédia devient une **véritable bibliothèque de référence** en santé et sécurité au travail.

Il incite naturellement les utilisateurs à :

- Ouvrir régulièrement leur DUERP,
- Y rechercher des informations,
- S'y référer comme outil de pilotage de la prévention.

8. Les objectifs du Document Unique Multimédia

Rendre le DUERP plus attractif et interactif

En transformant un document réglementaire en un **outil utile et consulté**, favorisant une meilleure appropriation par les clients.

Faciliter la compréhension et l'action

En donnant un accès direct aux ressources, aux textes et aux supports adaptés à chaque risque identifié.

Renforcer la fidélisation

L'accès aux modèles, tutoriels et contenus multimédias est **exclusivement disponible via le Document Unique Multimédia**, créant une réelle valeur ajoutée et une continuité dans l'usage du support.

En résumé

Le Document Unique Multimédia marque une évolution majeure du DUERP :

il ne s'agit plus seulement de répondre à une obligation réglementaire, mais de disposer d'un **outil central, vivant et évolutif**, au service de la prévention et de la maîtrise des risques professionnels.